

Matelot Pont - par Alternance

Titre(s) visé(s)

- Certificat de matelot pont, titre monovalent - Niveau V.

Texte(s) de référence

- Arrêté du 18/08/2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont.
- Annexe II et III de l'arrêté du 18/08/2015 fixant le programme de formation et d'évaluation.
- Accord national de branche du 27/10/2015, étendu par arrêté du 21/06/2016, relatif aux objectifs, priorités et moyens de mise en oeuvre de la formation professionnelle dans le secteur des pêches maritimes.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- Ce certificat permet d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.

Objectifs :

- Préparer le-la stagiaire aux tâches qu'il-elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de matelot et ce, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'apport de connaissances théoriques et pratique, le développement de compétences et de savoir-faire professionnels tels que : connaissances de l'environnement réglementaire, manœuvre, embarcation, matelotage, manutention et arrimage, sécurité, sauvetage, survie, navigation, stabilité, tenue de quart ...

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne âgée de 18 ans, au moins, le jour d'entrée en formation et ayant, à minima, un niveau équivalent au niveau V, validé ou non par un diplôme, désireuse d'exercer le métier de marin en tant que matelot pont sur navire de commerce, plaisance ou pêche, répondant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 du 03/12/2015.

* Cette durée peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du/de la candidat-e.

** Ces heures d'évaluations en CCF sont déjà comptabilisées dans le programme de formation.

*** Une épreuve finale orale portant sur les « Règles de barre, feux, balisage et signaux », vient valider la formation (durée hors programme)

Intervenant(s) : apte à la navigation par un médecin des gens de mer.

• Être âgé(e) de moins de 60 ans, être qualifié(e) et expérimenté(e) dans le domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

• Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires (modules P1/P2/P3, NP).

Coût, horaires, dates et sites de formation

• Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS), en cours de validité.

• Nous consulter.

• Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés.

Financement : est composée de 5 épreuves en CCF et d'une épreuve finale à l'oral.

• Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire par cours de l'évaluation de chaque module concerné.

Durée, modalités, effectifs par session

• **395 h** (durée totale de la formation).

• Formation réalisée en centre et en entreprise, en présentiel et en alternance, avec périodes de formation en centre et périodes de formation à bord, alliant 245 h de cours théoriques et pratiques (210 h sans l'option ramendage) et 150 h de formation tutorée à bord.

Programme de la formation

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Contenus - Thématiques

Module P1-Appui Navigation

Module P2-Appui Manutention, arrimage cargaison et pêche

Module P3-Appui Contrôle, exploitation du navire, assistance aux personnes à bord, entretien et réparation

Module NP-Appui
National Pont

Modules
STCW spécifiques

Modules complémentaires
Métier

Contrôles en cours de formation

Navigation
Météorologie
Règles de barre
Tenue du quai
Manoeuvre/entretien
Manutention
Matelotage et entretien
Description et entretien
Stabilité
Sécurité
Entretien et réparation
L'environnement
Certificat de base
Formation de base
Ramendage
Initiation aux métiers
en oeuvre de pêche
5 CCF

TOTAL FORMATION - HEURES STAGIAIRES
Epreuve finale Orale (hors programme)

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

